



Centre Régional de la Propriété Forestière NORMANDIE

DÉCISION D'AGRÉMENT DE PLAN SIMPLE DE GESTION

Le Conseil du CRPF Normandie,

- Vu le Code forestier, notamment ses articles L. 312-1 à 8, R. 312-1 à 18 et R. 321-78,
- Vu le Schéma Régional de Gestion Sylvicole applicable,
- Vu le plan simple de gestion visé à l'article 1^{er} ci-dessous, en ayant délibéré lors de sa session du 18 juin 2019,

DÉCIDE

Article 1 : Est agréé, au sens des articles L. 312-1 à 3 du Code forestier :

Forêt(s) : de LA CHASLERIE (8,8400 ha)
de LA CHASLERIE (4,3188 ha)
de LA CHASLERIE (18,7785 ha)

Surface : 31,9373 hectares

Commune(s) : DOMFRONT EN POIRAIL, LONLAY-L'ABBAYE

Propriétaire(s) : FOURCADE Pierre-Paul pour 18.7785 ha

SCI 3 DES AUTRES LIEUX pour 4.3188 ha

Indivision FOURCADE pour 8.8400 ha

Ce plan simple de gestion, enregistré au CRPF Normandie sous le numéro **61-2352-1**, est valide jusqu'au **31 décembre 2033**.

Article 2 : La présente décision ne constitue pas une reconnaissance des droits de propriété et ne préjuge pas des droits des tiers.

Article 3 : Cette décision d'agrément vaut autorisation de coupes et de travaux au regard de l'article L. 312-4 du Code Forestier et vaut dispense de déclaration préalable au regard des articles L. 421-4 et R. 421-23-2 du Code de l'Urbanisme.

Elle n'exonère pas des déclarations ou autorisations éventuellement nécessaires du fait d'autres réglementations particulières, qui s'appliqueraient à la forêt.

Article 4 : Copie de la décision sera adressée au Commissaire du Gouvernement auprès du CRPF Normandie ou à son représentant.

Fait à St Etienne du Rouvray, le 25 juin 2019



125 avenue Edmund Halley - CS 80004
76801 ST ETIENNE DU ROUVRAY CEDEX
Tél : +33 (0)2 35 12 25 80
E-mail : normandie@crpf.fr - www.cnpf.fr

Délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière



Centre Régional de la Propriété Forestière NORMANDIE

M. Pierre-Paul FOURCADE
DOMAINE DE LA CHASLERIE
LA HAUTE CHAPELLE
61700 DOMFRONT EN POIRAGE

St Etienne du Rouvray, le 30 mars 2020

N/Réf. : 61-2352-1

Objet : Extension d'agrément de Plan Simple de Gestion (PSG)

Conseil du 17 mars 2020

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser ci-joint la décision d'extension d'agrément concernant le PSG 61-2352-1 de votre propriété forestière, selon les dispositions des articles L. 122-7 et 8 du Code forestier.

Vous pouvez dorénavant réaliser le programme des coupes et travaux établi dans votre PSG sans être soumis aux formalités administratives résultant de la réglementation : Champ de visibilité dans le périmètre de 500 m d'un monument historique (art. L621-30 et suivants du code Patrimoine),

Pour toute question relative à l'application de votre PSG, n'hésitez pas à contacter la personne responsable de votre secteur (Madame Béatrice LACOSTE, Portable : 06.07.97.21.19, Mél : beatrice.lacoste@crpf.fr).

Je vous prie d'agrérer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur,



P.J. : 1 décision d'agrément

Copie : FORET DEVELOPPEMENT EXPERTISE

NOM: *Pierre-Paul FOURCADE*
DÉPARTEMENT : *ORNE*

PLAN SIMPLE DE GESTION DE PREMIERE GENERATION

PÉRIODE D'APPLICATION:

2019/2033

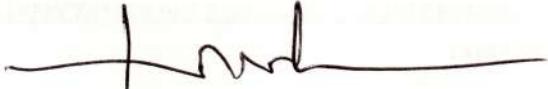
Bois de « La Chaslerie » et du « Tertre Linot »

Surface : 31ha 93a 73ca

Etabli par : **Marc CAPPELAERE, Expert forestier
FORET DEVELOPPEMENT EXPERTISE
Le Buisson de Fay – 61 380 Mahéru**

avec l'appui de *Anaël VAUGARNY, Expert forestier stagiaire*

à Domfront-en-Poiray, le 29/10/18
signature :



Agréé le _____ par le CRPFN

SOUS LE N°

PSG Bois de « La Chaslerie » et du « Tertre Linot »

SOMMAIRE DU PLAN SIMPLE DE GESTION

I RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1. - RENSEIGNEMENTS SUR LA FORET

- 1.1.1. - SITUATION ADMINISTRATIVE ET FISCALE TABLEAU I
- 1.1.2. - PROPRIETAIRES
- 1.1.3. - ENGAGEMENT VIS A VIS DU FEADER OU DU BUDGET DE L'ETAT.
- 1.1.4. - DIVISION EN MASSIFS DISTINCTS.
- 1.1.5. - DROITS D'USAGE SERVITUDES ET CONTRATS D'OCCUPATION

1.2. - RENSEIGNEMENTS SUR LE MILIEU NATUREL

- 1.2.1. - REGION NATURELLE ET RELIEF
- 1.2.2. - CLIMAT
- 1.2.3. - FORMATIONS GEOLOGIQUES ET STATIONS
- 1.2.4. - ZONES A ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX
- 1.2.5. - FACTEURS BIOLOGIQUES
- 1.2.6. - FACTEURS HUMAINS

1.3. - RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET ECONOMIQUES

- 1.3.1. - EQUIPEMENT DE LA FORET
- 1.3.2. - MATERIEL
- 1.3.3. - RENSEIGNEMENTS ECONOMIQUES
- 1.3.4. - PARCELLAIRE FORESTIER

II ETAT ACTUEL DES PEUPLEMENTS

2.1. - GESTION PASSEE

2.2. - ETAT ACTUEL DES PEUPLEMENTS

- 2.2.1 - DONNEES GENERALES
- 2.2.2 - PEUPLEMENTS FEUILLUS TABLEAUX II ET III
- 2.2.3 - PEUPLEMENTS RESINEUX
- 2.2.4 - AUTRE OCCUPATION DU SOL
REPARTITION DES TYPES DE PEUPLEMENTS PAR PARCELLE
TABLEAU IV

III OBJECTIFS & MODES DE TRAITEMENT

3.1. - OBJECTIFS

- 3.1.1. - CAPACITES
- 3.1.2. - OBJECTIFS DU PROPRIETAIRE TABLEAU V

3.2. - PREVISIONS DE REALISATION POUR LA DUREE DU PLAN

TABLEAU VI

3.3. - DIRECTIVES DE GESTION, REGLES DE CULTURE

3.4. - AFFECTATION DES PARCELLES AUX DIFFERENTS MODES DE TRAITEMENTS

TABLEAU VII

IV / PROGRAMME DES COUPES & DES TRAVAUX

4.1. - TABLEAU DES COUPES ET TRAVAUX TABLEAU VIII

RÉGIONAL NO



I RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1. - RENSEIGNEMENTS SUR LA FORET

1.1.1. - SITUATION ADMINISTRATIVE ET FISCALE

TABLEAU I

Département	Commune	Surface
ORNE	DOMFRONT-EN-POIRIAIE (ancienne commune de La Haute-Chapelle)	29ha 59a 27ca
	LONLAY-L'ABBAYE	2ha 34a 46ca
TOTAL		31ha 93a 73ca

Il n'existe aucun engagement fiscal sur cette forêt.

La liste des parcelles cadastrales figure en annexe 1.

Urbanisme .Sites :

Aucune inscription dans les documents d'urbanisme ne concerne le massif.

Les communes de Domfront-en-Poiriaie et Lonlay-L'Abbaye appartiennent au Parc Naturel Régional Normandie-Maine.

Le Bois de la Chaslerie est compris dans le périmètre des 500 m du site classé et inscrit au Monument Historique « *Manoir de la Chaslerie* » (22ha concernés).

A ce titre, le propriétaire souhaite bénéficier des dispositions des articles L 122-7 et L122-8 du Code Forestier pour que le présent plan de gestion vaille déclaration ou demande d'autorisation pour l'ensemble des interventions prévues dans le cadre des obligations liés à ces mesures de protection.

1.1.2. – PROPRIETAIRES

**Monsieur et Madame Pierre-Paul FOURCADE, Monsieur Pierre-Paul FOURCADE
et SCI des 3 Autres Lieux
La Chaslerie - La Haute Chapelle
61 700 DOMFRONT-EN-POIRIAIE**

Le détail des parcelles et des surfaces par propriétaire est présenté en annexe 1.

PSG Bois de « La Chaslerie » et du « Tertre Linot »

1.1.3. – ENGAGEMENTS VIS A VIS DE L'EUROPE OU DU BUDGET DE L'ETAT

Aucune aide de l'état ou de l'Europe n'a été sollicitée durant ces quinze dernières années.

1.1.4. - DIVISION EN MASSIFS DISTINCTS

Les Bois de la Chaslerie et du Tertre Linot se composent de trois entités séparées de 150 mètres.

Les limites avec les parcelles boisées ou agricoles riveraines ne présentent globalement pas d'ambigüité importante, marquées par des chemins, des talus, des clôtures.

1.1.5. – DROITS D'USAGES, SERVITUDES ET CONTRATS D'OCCUPATION

Il n'existe aucune servitude sur la propriété.

1.2. - RENSEIGNEMENTS SUR LE MILIEU NATUREL

1.2.1. - REGION NATURELLE ET RELIEF

Les Bois de la Chaslerie et du Tertre Linot se situent dans la région forestière des Hautes Collines de Normandie. Ils se développent sur une légère pente régulière exposée au Nord. L'altitude varie de 180 à 130 m.

Un ruisseau, *le ruisseau de Choisel*, longe et traverse la partie Nord du bois de la Chaslerie.

1.2.2. - CLIMAT :

La station météorologique la plus proche est celle de GER (10 km).

La pluviométrie annuelle est de l'ordre de 1165 mm, assez bien répartie tout au long de l'année. Le brouillard est fréquent.

La température moyenne annuelle est d'environ 9,5°C.

Le nombre de jours de gel par an est de 60. Les gelées tardives sont à craindre jusqu'en mai.

Les vents d'Ouest sont dominants.

1.2.3. - FORMATION GÉOLOGIQUE ET STATIONS

Les bois reposent sur un substrat de formation paléozoïque. Ce substrat implique des formations gréseuses et schisteuses.

Les sols sont assez profonds à tendance acide, faiblement lessivés. La texture est limoneuse à argilo-limoneuse, avec quelques zones hydromorphes, principalement à proximité du *Ruisseau de Choisel*.

Globalement sur les bois de la Chaslerie et du Tertre Linot, les potentialités sont bonnes, de nombreuses essences adaptées aux sols moyennement riches peuvent s'y développer.

1.2.4. – ZONES A ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Plusieurs règlements ou prescriptions liés à la protection des milieux naturels concernent une partie du Bois de la Chaslerie. Il s'agit de ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), non contraignantes soient :

⇒ L'extrémité Nord du Bois de la Chaslerie est comprise dans le périmètre de la ZNIEFF de type I n°250020067 « **Haute-Vallée de l'Egrenne** ».

Il s'agit d'un réseau hydrographique figurant parmi les plus longs linéaires salmonicoles préservés de Basse-Normandie, représentant à ce titre un réel intérêt patrimonial. Les principaux facteurs de cette richesse piscicole sont des cours d'eau intacts, tant pour l'Egrenne que ses affluents, une pression anthropique faible et un maillage bocages qui préserve l'intégrité physique et chimique des fonds de vallée. La population de truite fario (*Salmo trutta fario*) est ici proche de l'optimum avec des densités de 37 individus au 100 m² en 1997. Les espèces patrimoniales d'accompagnement sont le Chabot (*Cottus gobio*) et la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*).

⇒ L'extrémité Nord du Bois de la Chaslerie est comprise dans le périmètre de la ZNIEFF de type II n°250014104 « **Bassin de l'Egrenne** ».

Aux confins des départements de l'Orne et de la Manche, la vallée de l'Egrenne est taillée en grande partie dans un substrat granitique, recouvert par des schistes et des alluvions argilo-calcaires. Ce contexte géologique favorise la présence de milieux humides de fond de vallée, riches sur le plan écologique. La présence d'espèces peu communes à rares renforce cet intérêt dont la petite Centauré délicate (*Centaurium pulchellum*) ou le Vulpin roux (*Alopecurus fulvus*). Les habitats aquatiques sont favorables à l'Ache inondée (*Apium inundatum*) ou à la Renoncule peltée (*Ranunculus peltatus*).

Compte tenu de la qualité de son peuplement piscicole, des ses habitats, du débit relativement soutenu même en année sèche, et de son bassin versant encore préservé, cette rivière peut être considérée de référence en matière de potentiel piscicole. En amont, la diversité spécifique faible est caractéristique d'un cours d'eau salmonicole. En aval, à mesure que le courant est moins fort et la rivière plus large, le Brochet (*Esox lucius*) apparaît.

PSG Bois de « La Chaslerie » et du « Tertre Linot »

1.2.5. - FACTEURS BIOLOGIQUES

*** Gibier :**

Le chevreuil fréquente le massif en quantité normale à forte.

Les milieux ouverts sont constitués par les nombreux boisements de terre agricole ainsi que les nombreuses parcelles agricoles qui bordent les bois, leur surface ne devrait pas notoirement évoluer à court terme.

Les effectifs sont actuellement régulés par un plan de chasse chevreuil dont les attributions pour la campagne 2017/2018 sont de 3 animaux, ce qui est un minimum compte-tenu de la population en place.

Les surfaces sensibles à ce jour sont de 10ha 19a mais devraient diminuer au cours du plan de gestion pour atteindre une surface de l'ordre de 1ha 66a. Compte-tenu de ces nouvelles surfaces prévues en renouvellement exclusivement par plantations, le plan de chasse devra être réévalué chaque année en fonction du cheptel présent et de l'augmentation potentielle de la surface fraîchement plantée.

La bécasse, le sanglier et le lièvre, sont les autres espèces gibier rencontrées.

*** Insectes, Maladies cryptogamiques :**

Il faut signaler la présence de la maladie des bandes rouges, récurrente, sur le pin laricio, qui, jusqu'alors entraîne surtout un retard de croissance.

La chalarose est présente sur les frênes.

1.2.6. - FACTEURS HUMAINS

La forêt n'est pas fréquentée, en partie dû à la proximité du Manoir de la Chaslerie, résidence du propriétaire.

La surveillance est assurée par les propriétaires eux-mêmes.

1.3. - RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET ECONOMIQUES

1.3.1. - EQUIPEMENT DE LA FORET

La forêt du Tertre Bizet est seulement accessible par un chemin rural non carrossable, qui relie la voie communale n°13, goudronnée.

La partie Nord du Bois de la Chaslerie est accessible depuis la route départementale 22, qui la borde sur 200m, mais sur une partie en virage.

La partie Sud du Bois de la Chaslerie est accessible par un chemin rural carrossable, n°18 (de la guerche) qui relie le chemin rural goudronné n°25 (du bourg à la Thierrière).

PSG Bois de « La Chaslerie » et du « Tertre Linot »

Le Bois du tertre Linot est accessible par le chemin rural n°25 à l'Ouest et par le chemin rural goudronné n°27 (du chemin de Bordeaux à la Haute-Chapelle) à l'Est.

Plusieurs allées paysagères, permettent de circuler à l'intérieur de la forêt, ainsi que quelques kilomètres de chemins forestiers bien marqués, utilisables en tracteur toute l'année.

1.3.2. - MATERIEL

Le propriétaire dispose du matériel nécessaire pour l'entretien courant de la forêt.

Les travaux et les coupes de bois sont confiés à des entreprises extérieures.

1.3.3. - RENSEIGNEMENTS ECONOMIQUES

Les bois de la Chaslerie et du Tertre Linot étant très jeunes, la production de bois d'œuvre se limitera à la récolte de quelques réserves de chêne. La production de bois d'industrie sera importante et très variée avec de nombreuses essences susceptibles d'en produire, avec par ordre d'importance : chêne, aulne, pin laricio et hêtre.

La commercialisation des coupes de bois sera réalisée en bloc et sur pied par appel d'offre, sans exclure la vente de petites coupes de bois de chauffage à l'amiable si besoin.

La quantité de bois d'œuvre à mettre sur le marché va progressivement augmenter avec les nombreux boisements de terre agricoles arrivant en production.

Le bois d'industrie sera alimenté par la trituration résineuse, les taillis et les houppiers des réserves.

La qualité du chêne est dans l'ensemble assez bonne.

1.3.4. - PARCELLAIRE FORESTIER

Les 13 parcelles cadastrales qui constituent le fonds ont été réparties en 5 parcelles forestières dont les limites s'appuient sur des chemins forestiers.

La superficie unitaire varie ainsi de 3ha 55a à 9ha 68a avec une moyenne de 6ha 38a.

II ETAT ACTUEL DES PEUPLEMENTS

2.1. - GESTION PASSEE

Les bois de la Chaslerie et du tertre Linot ont été constitués à 87 % suite à des boisements de terre agricole datant de moins 25 ans.

Les objectifs initiaux étaient esthétiques autour du manoir de la Chaslerie et également de production de bois.

Les entretiens nécessaires à la réussite des ces boisements ont été régulièrement réalisés.

2.2. - ETAT ACTUEL DES PEUPLEMENTS

2.2.1. - DONNEES GENERALES

Les peuplements feuillus représentent 91 % de la superficie, le chêne est l'essence principale, le hêtre est régulièrement présent en alignement en bordure d'allées.

Les peuplements résineux représentent 9 % de la superficie, le pin laricio constitue la majorité des peuplements résineux.

Le reste de la superficie est occupée par un plan d'eau, situé au centre de la forêt

Ainsi, au total, six types de peuplements forestiers ont été recensés.

Pour les futaies feuillues, issues de la conversion des taillis sous futaie, compte-tenu de leur homogénéité apparente, les peuplements ont été distingués selon deux critères dendrométriques essentiels, la richesse (en surface terrière = G) et la structure (répartition entre les Petits Bois, les Bois Moyens et les Gros Bois)

Les limites retenues pour la détermination des classes Petits Bois, Bois Moyens, Gros Bois et Très Gros Bois sont les suivantes :

PB = Petits Bois (diamètre 17,5 cm à 27,5 cm)

BM = Bois Moyens (diamètre 27,5 cm à 47,5 cm)

GB = Gros Bois (diamètre 47,5 cm à 67,5 cm)

TGB = Très Gros Bois (diamètre supérieur à 67,5 cm)

PSG Bois de « La Chaslerie » et du « Tertre Linot »

2.2.2.- PEUPLEMENTS FEUILLUS (28ha 58a)

2.2.2.1 TYPE A/FUTAIE FEUILLUE ADULTE REGULARISEE GROS BOIS A GROS BOIS / BOIS MOYEN (2HA 45A)

Futaie de chêne présentant une surface terrière qui varie de 6 m²/ha pour la partie Nord à 12m²/ha pour le reste du peuplement. Cette futaie est régularisées sur les Gros Bois à Gros Bois / Bois Moyens. Les Gros Bois représentent 81 % du nombre de tiges, les Bois Moyens représentent 19 % du nombre de tiges.

Les chênes sont très médiocres dans la partie Nord, touchés par la tempête de 1999, autrement ils sont de qualité moyenne, régulièrement gélifs.

Quelques hêtres et châtaigniers accompagnent le chêne dans la futaie, ces hêtres sont de qualité chauffage.

Des perches de bouleau sont présentes en sous-étage, principalement dans la partie tout au Nord.

De nombreux semis de chêne, hêtre et châtaignier s'installent dans la zone au Sud.

2.2.2.2 TYPE B/FUTAIE FEUILLUE JEUNE DE CHENE (10HA 90A)

Il s'agit d'un peuplement issu de boisement de terre agricole datant d'une vingtaine d'année.

Il s'agit d'une futaie feuillue jeune de chêne, le diamètre moyen est de 12,5 cm et la hauteur varie entre 10 et 12 mètres. Ce peuplement a été planté à 2 222 tiges/ha (3 x 1,5 m). Les tiges sont élaguées à 2m. De nombreuses tiges sont fourchues ou ont de grosses branches mais il y a tout de même suffisamment de tiges correctes pour obtenir un peuplement de qualité par la suite.

Les parcelles 3 et 4 sont bordées par des allées paysagères plantées en hêtre.

2.2.2.3 TYPE C/FUTAIE FEUILLUE JEUNE D'AULNE (2HA 99A)

Il s'agit de futaies feuillues jeunes d'aulne glutineux pour les parcelles 2, 3 et 4, la parcelle 5 est composée d'aulne de Corse. Ces peuplements sont issus de boisement de terre agricole datant d'une vingtaine d'année.

Les caractéristiques moyennes par parcelle sont les suivantes : **TABLEAU II**

Parcelle	Essence	Surface (en ha)	Densité (nb plant / ha)	Espacement (en m)	Hauteur (en m)	Observations
2	Aulne glutineux	1,94	1 142	3,5 x 2,5	10 à 14	Houppiers clairs
3	Aulne glutineux	0,09	2 222	3 x 1,5	16	NOMBREUSES belles tiges
4	Aulne glutineux	0,12	2 222	3 x 1,5	10 - 12	Qualité médiocre
5	Aulne de Corse	0,84	1 000	4 x 2,5	12 à 16	NOMBREUSES belles tiges

PSG Bois de « La Chaslerie » et du « Tertre Linot »

2.2.2.4 TYPE D/PLANTATION FEUILLOUE (9HA 80A)

Il s'agit de boisements de terre agricole datant de moins de 10 ans.

L'ensemble des caractéristiques de ces plantations feuillues est mentionné par parcelle dans le tableau ci-après.

TABLEAU III

Parcelle	Essence	Surface (en ha)	Age	Densité (nb plant / ha)	Espacement (en m)	Hauteur (en m)	Observations
1 - Fs	Chêne et érable sycomore	2,00	-10 ans	1 000	4 x 2,5	Che : 2 à 4 Ers : 4 à	Branchaison importante
1 - Het	Hêtre	0,70	-10 ans (1 ligne bord allée 20 ans)	1 000	4 x 2,5	2 à 6 Bord allée : 8 à 10	4 lignes en bordure d'allée paysagère
2 - Che	Chêne	2,00	-10 ans	1 000	4 x 2,5	2 à 5	Branchaison importante Des manques dans la partie Nord
2 - Het	Hêtre	0,75	-10 ans (1 ligne bord allée 20 ans)	1 000	4 x 2,5	2 à 6 Bord allée : 8 à 10	4 lignes en bordure d'allée paysagère
2 - Fre	Frêne	0,20	-10 ans	1 000	4 x 2,5	2 à 4	Chalarose
3 - Che	Chêne	0,40	-5 ans	1 250	4 x 2	0,5 à 1	
4 - Fs	Erable sycomore, frêne, merisier, alisier	1,90	-10 ans	833	4 x 3	4 à 8	Branchaison importante Hêtres plantés en bordure
4 - Het	Hêtre	0,20	-10 ans	1 000	4 x 2,5	4 à 6	Branchaison importante
5 - Fs	Erable sycomore, merisier	1,15	-10 ans	1 000	4 x 2,5	4 à 8	Branchaison importante Hêtres plantés en bordure
5 - Rob	Robinier	0,50	-10 ans	1 000	4 x 2,5	10	Très bonne vigueur mais absence de rectitude

2.2.2.5 TYPE E/TAILLIS EXPLOITABLE AMELIORABLE (0HA 93A)

Il s'agit d'un taillis de châtaignier exploitable, les brins ont des diamètres compris entre 15 et 20 cm. Ce taillis est améliorable, de nombreuses tiges sont bien conformées. Quelques brins de bouleau accompagnent le châtaignier dans ce taillis. Ce taillis n'est pas très dense, la densité est d'environ 700 t/ha.

PSG Bois de « La Chaslerie » et du « Tertre Linot »

2.2.2.6 TYPE F/TAILLIS EXPLOITABLE NON AMELIORABLE (0HA 90A)

Il s'agit d'un taillis dense non améliorable de bouleau et de tremble. Les brins de taillis ont un diamètre moyen de 25 cm.

2.2.2.7 TYPE G/TAILLIS PAUVRE (0HA 61A)

Il s'agit de taillis pauvres situés dans une zone humide en bordure de ruisseau et au niveau d'une zone très humide au milieu d'un herbage. Ces taillis se composent de bouleau non exploitable, de saule et de quelques aulnes en bordure de ruisseau.

2.2.3.- PEUPLEMENTS RESINEUX (2ha 92a)

2.2.3.1 TYPE H /FUTAIE RESINEUSE JEUNE (2HA 53A)

Il s'agit de futaies résineuses jeunes de pin laricio pour les parcelles 4 et 5, issues de boisement de terre agricole. Ce peuplement a été planté à 1 142 t/ha (3,5 x 2,5 m). La hauteur varie entre 8 et 10 m. Les tiges ont été élagués à 2 m.

Deux rangs de hêtre ont été plantés en bordure des peuplements de pin laricio.

Le peuplement parcelle 2 a été planté en pin sylvestre, à 1 000 t/ha (4 x 2,5 m). La hauteur varie entre 4 et 8 m. Les arbres ont une très bonne vigueur. Il s'agit également d'un boisement de terre agricole.

2.2.3.2 TYPE I /PLANTATION RESINEUSE (0HA 39A)

Il s'agit d'une plantation de pin laricio, installée sur terre agricole en 2016 à 1 000 t/ha (4 x 2,5 m). La reprise des plants est bonne, des dégâts de chevreuil peuvent être observés.

La bordure Sud a été plantée sur 12 m de large avec divers arbres fruitiers, pommier sauvage, poirier sauvage, prunier sauvage, noyer et robinier il y a une dizaine d'année.

2.2.4.- AUTRE OCCUPATION DU SOL (0ha 43a)

2.2.4.1 TYPE J /FRICHE FORESTIERE (0HA 43A)

Il s'agit de zones colonisées naturellement par des fougères et du saule.

PSG Bois de « La Chaslerie » et du « Tertre Linot »

TABLEAU IV : TYPES DE PEUPLEMENTS PAR PARCELLE

TABLEAU III : TYPES DE PEUPLEMENTS PAR PARCELLE

Ple N°	PEUPLEMENTS FEUILLES						PEUPLEMENTS RISINEUX						AUTRE OCCUPATION DU SOI	
	PLANTATION FEUILLE			PLANTATION FEUILLE			PLANTATION RISINEUX			PLANTATION RISINEUX				
	FUTAIL FEUILLE ADULTE REGULARISEE GB A GBM	FUTAIL FEUILLE JEUNE CHENE	FUTAIL FEUILLE JEUNE AINE	Hêtre	Chêne	Feuillus mélange	TAILLIS EXPLOITABLE AMELIORABLE	TAILLIS PAUVRE	TAILLIS EXPLOITABLE NON AMELIORABLE	TAILLIS PAUVRE	FRICHE FORESTIERE			
Type A	Type B	Type C	Type D	Type E	Type F	Type G	Type H	Type I	Type J	Type K	Type L			
1		0,85		0,70		2,00						3,55		
2		1,94	0,75	2,00		0,20				0,18		5,07		
3		7,08	0,09	0,40								7,57		
4	2,45	2,97	0,12	0,20		1,90			0,90	0,61	0,32	0,21	9,68	
5		0,84			1,15	0,50	0,91			2,03	0,39	0,22	6,06	
TOTAL	2,35	10,99	2,99	1,65	2,40	5,05	0,20	0,50	0,93	0,90	0,61	0,39	31,93	

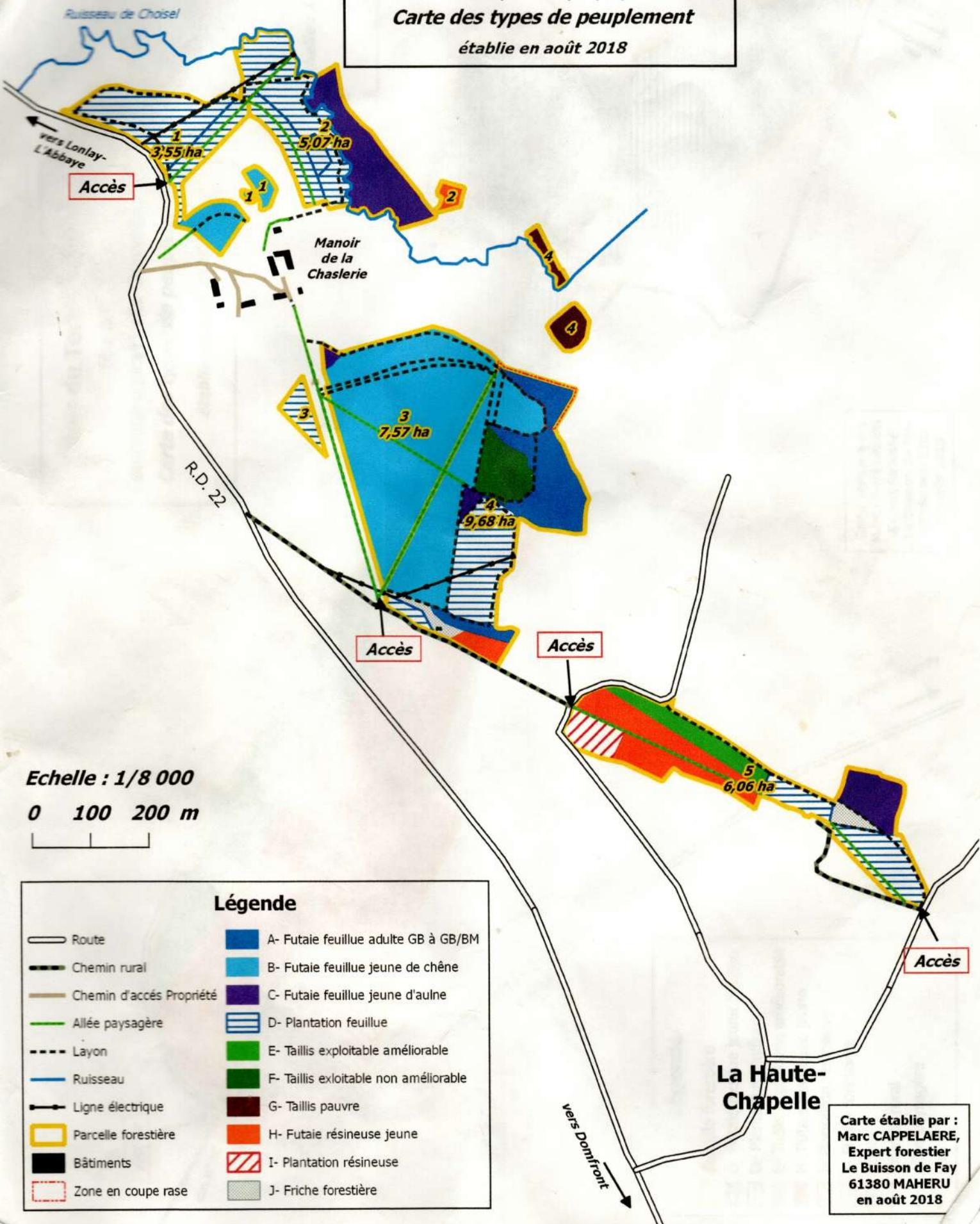
Bois de la Chaslerie et du Tertre Linot

31ha 93a 73 ca

Communes de La Haute-Chapelle (61) et de
Lonlay-l'Abbaye (61)

Carte des types de peuplement

établie en août 2018



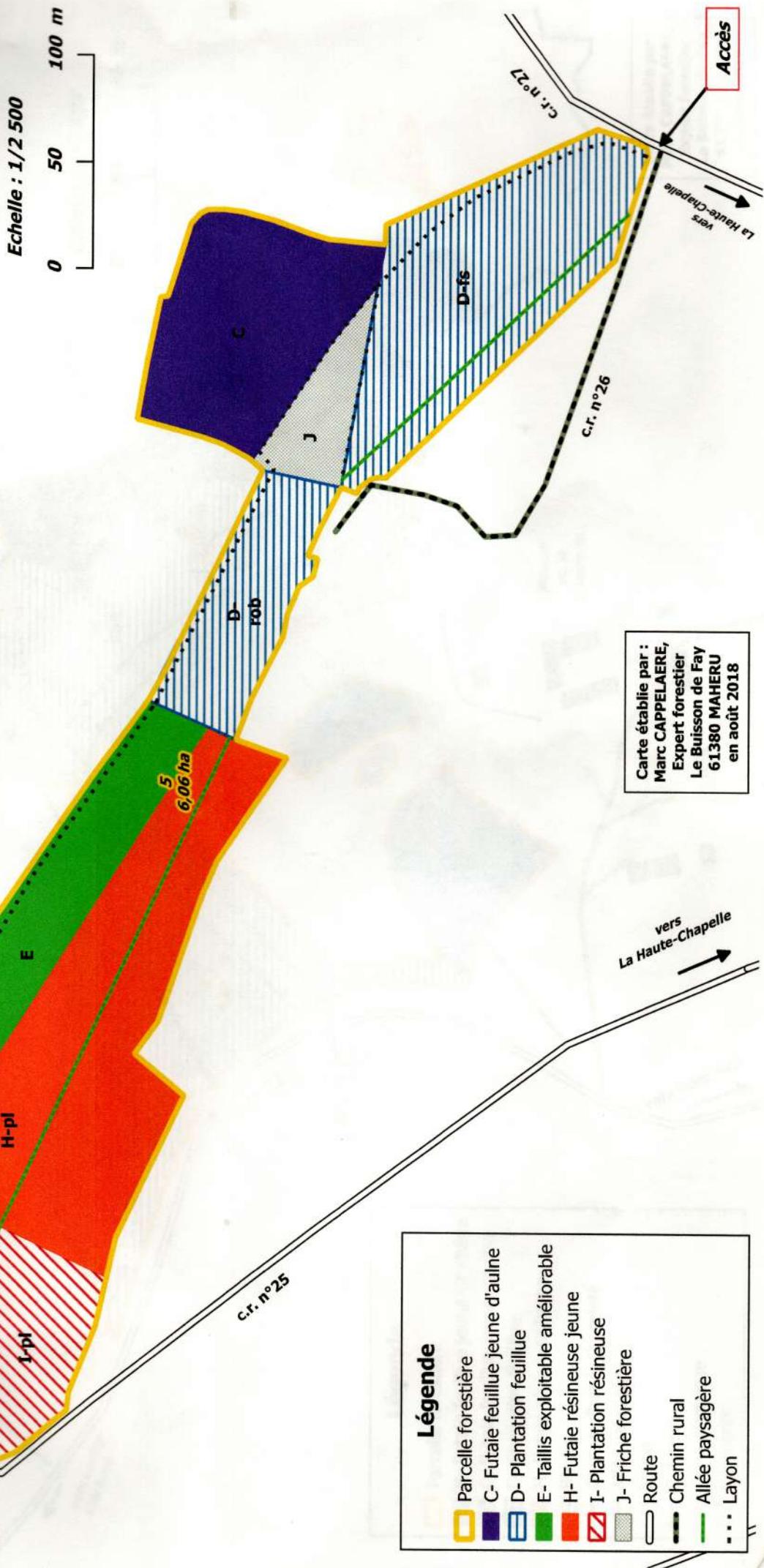
Bois du Tertre Linot

6ha 06a

Commune de La Haute-Chapelle (61)

Carte des types de peuplement

établie en août 2018



Bois de la Chaslerie Partie Nord

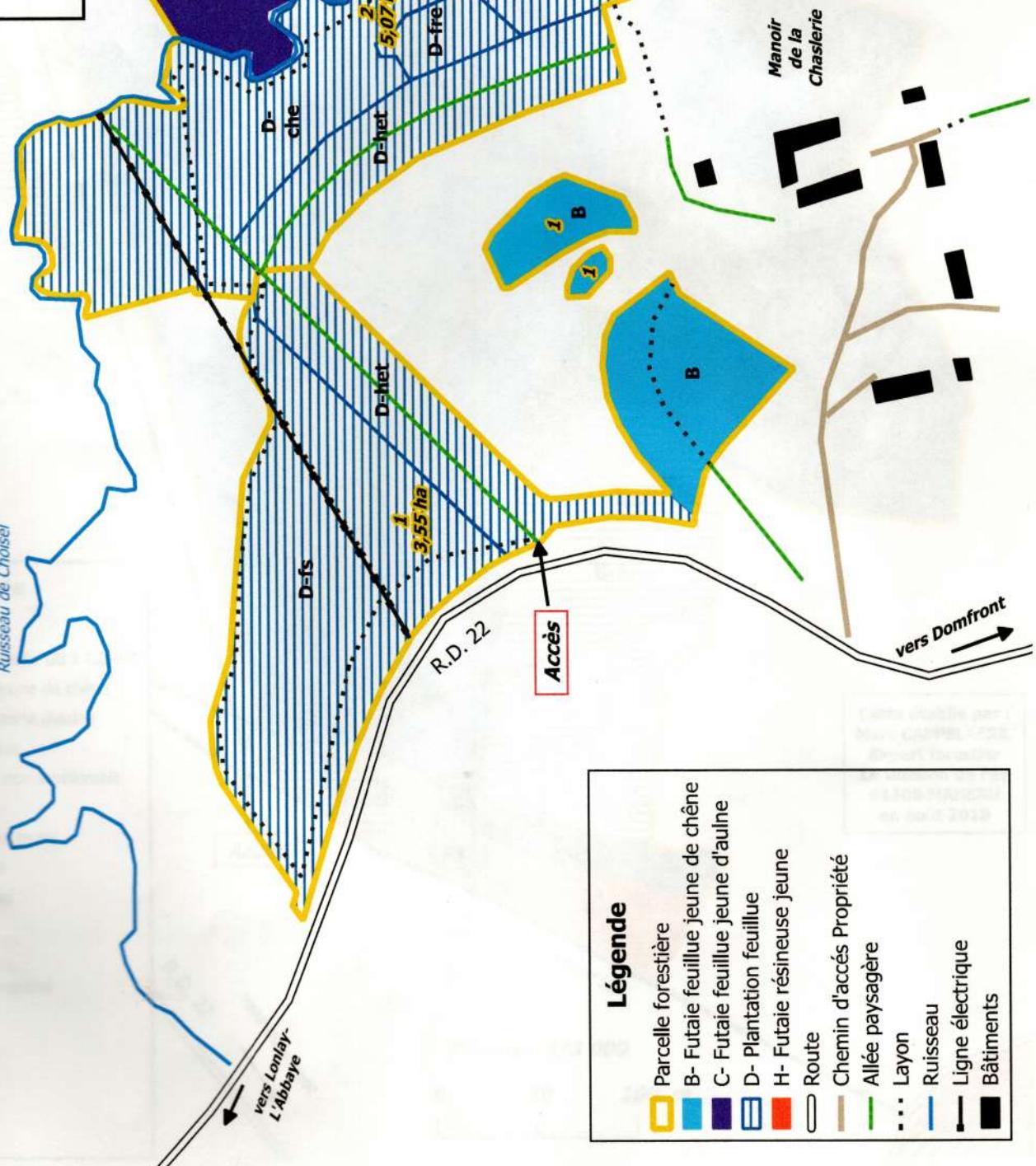
8ha 62a

Communes de La Haute-Chapelle (61) et de
Lonlay-l'Abbaye (61)

Carte des types de peuplement

établie en août 2018

Echelle : 1/3 000
0 50 100 m



Carte établie par :
Marc CAPPELAERE,
Expert forestier
Le Buisson de Fay
61380 MAHERU
en août 2018



Manoir
de la
Chaslerie

Bois de la Chaslerie Partie Sud

17ha 25a

Communes de La Haute-Chapelle (61) et de
Lonlay-l'Abbaye (61)

Carte des types de peuplement

établie en août 2018

N

Ruisseau de Choisel



Légende

- Parcelle forestière
- A- Futaie feuillue adulte GB à GB/BM
- B- Futaie feuillue jeune de chêne
- C- Futaie feuillue jeune d'aulne
- D- Plantation feuillue
- F- Taillis exploitable non améliorables
- G- Taillis pauvre
- H- Futaie résineuse jeune
- J- Friche forestière
- Zone en coupe rase
- Route
- Chemin rural
- Chemin d'accès Propriété
- Allée paysagère
- Layon
- Ruisseau
- Ligne électrique
- Bâtiments

Carte établie par :
Marc CAPPELAERE,
Expert forestier
Le Buisson de Fay
61380 MAHERU
en août 2018

Echelle : 1/3 000

0 50 100 m



III OBJECTIFS & MODES DE TRAITEMENT

3.1. - OBJECTIFS

3.1.1. - CAPACITES

Conformément aux Schéma Régional de Gestion Sylvicole, l'objectif de "Production ligneuse", sera poursuivi avec toutefois la très forte contrainte d'une desserte insuffisante mais très compliquée à améliorer.

3.1.2. - OBJECTIFS DU PROPRIETAIRE

L'objectif principal est l'agrément à proximité du manoir de la Chaslerie tout en produisant du bois d'œuvre feuillu et résineux de qualité.

Compte-tenu de l'importance des boisements récents, un effort sera porté sur leur entretien afin d'obtenir des arbres de qualité.

Ainsi, la gestion programmée visera plus précisément à :

- entretenir les plantations
- commencer les premières éclaircies dans les jeunes futaies feuillues et résineuses.
- transformer quelques peuplements pauvres par plantation avec des essences de meilleure qualité
- réaliser des éclaircies dans les futaies feuillues, ainsi que dans les taillis améliorables.

Pour les essences les plus représentées, les diamètres d'exploitabilité objectifs sont les suivants :

TABLEAU V

Essence	Diamètre d'exploitabilité
Chêne qualités A et B	65/80 cm
Chêne qualités C et D et hêtre	55/60 cm
Feuillus précieux	45/50 cm
Pin Laricio	45/50 cm
Aulne	35/40 cm

Durée de validité du P.S.G : 15 ANS (2019 à 2033)

0,50 t/m³ sera coupée à hauteur d'épaule en 1,50 m de hauteur (sauf pour les essences régulières à élagage) et 0,50 t/m³ sera coupée à hauteur d'épaule en 1,00 m de hauteur (sauf pour les essences hybrides).

Les plantations seront suivies des mesures correspondantes (élagage, débûche, formation...).

3.2. - PREVISIONS DE REALISATION POUR LA DUREE DU PLAN

3.2.1. - PRODUCTION LIGNEUSE

TABLEAU VI

TYPE DE PEUPLEMENT	SUPERFICIE EN 2018 (ha)	OBJECTIF EN 2033 (ha)
FUTAIE FEUILLUE ADULTE	2,45	16,77
FUTAIE FEUILLUE JEUNE	13,89	9,60
PLANTATION FEUILLUE	9,8	1,60
TAILLIS	2,44	0,61
FUTAIE RESINEUSE	2,53	2,92
PLANTATION RESINEUSE	0,39	0,00
AUTRE OCCUPATION	0,43	0,43
TOTAL	31,93	31,93

3.3. - DIRECTIVES DE GESTION, REGLES DE CULTURE

Opérations sylvicoles envisagées dans chaque type de peuplement décrit aux paragraphes 2.3.2 à 2.3.4 pour arriver aux objectifs définis précédemment.

3.3.1.- PEUPLEMENTS FEUILLUS (28ha 58a)

3.3.1.1 TYPE A/TYPE A/FUTAIE FEUILLUE ADULTE REGULARISEE GROS BOIS A GROS BOIS / BOIS MOYEN (2HA 45A)

Ces peuplements seront légèrement parcourus par des éclaircies régulières à rotation de douze ans.

Elles préleveront 15 à 20% du volume sur pied en favorisant les bois les mieux conformés, non gélifs dont le houppier est bien développé et proche du diamètre moyen. L'extraction des chênes arrivés à maturité qui ne peuvent plus attendre sera également mise en œuvre.

Une zone tout au Nord (délimitée en pointillés rouges sur la carte des peuplements), de 0,50 ha sera coupée à blanc et reboisée avec des essences adaptées à la station (chêne, douglas, mélèze hybride).

Les plantations seront suivis des entretiens indispensables (dégagements, taille de formation...).

3.3.1.2 TYPE B / FUTAIE FEUILLUE JEUNE DE CHENE (10HA 90A)

Une désignation des tiges d'avenir, accompagnée d'un élagage à 6 m sera rapidement mis en œuvre dans ce peuplement afin d'obtenir une densité minimale de 120 t/ha de qualité.

Ce peuplement sera par la suite éclairci à rotation de 8 ans. Des cloisonnements d'exploitation seront préalablement ouverts. Le prélèvement lors de la première éclaircie ne dépassera pas 25 % du volume sur pied.

Lors des éclaircies suivantes, le prélèvement ne dépassera pas 20% du volume sur pied. Il s'agira surtout de détourer les arbres désignés et ceux avec un houppier bien développé.

3.3.1.3 TYPE C / FUTAIE FEUILLUE JEUNE D'AULNE (2HA 99A)

Ces peuplements seront rapidement parcourus en première éclaircie, accompagnée d'un élagage à 6 m des plus belles tiges.

La première éclaircie sera systématique et sélective et prélèvera 25% du nombre de tiges.

Pour les suivantes, les éclaircies seront sélectives et prélèveront à chaque passage 20% environ du volume sur pied.

3.3.1.4 TYPE D / PLANTATION FEUILLUE (9HA 80A)

Des tailles de formation et des élagages seront mises en œuvre dans toutes ces plantations feuillues.

Parcelle 2, la zone plantée en frêne (0,20 ha) condamnée par la chalarose, sera replantée en chêne. La plantation sera suivi des entretiens indispensables (dégagements, taille de formation...).

Parcelle 5, la zone en robinier sera broyée en plein afin de repartir sur une nouvelle génération de rejets qui seront naturellement bien droits.

3.3.1.5 TYPE E / TAILLIS EXPLOITABLE AMELIORABLE (0HA 93A)

La conversion en futaie sera engagée par balivage ce taillis sous réserve qu'un débouché puisse être trouvé pour ces produits de moins en moins recherchés.

La première intervention, qui devra être réalisée le plus tôt possible, consistera à réserver 1 à 2 brins par cépée et tous les brins de franc pied bien conformés, soit environ 300 à 400 tiges par hectare. Des cloisonnements seront ouverts tous les 12m d'axe en axe pour limiter le passage des engins sur les racines des baliveaux.

Une à deux éclaircies d'amélioration seront ensuite réalisées à rotation de 8 ans pour maintenir les plus beaux baliveaux en croissance libre, ceci afin de produire les bois les plus gros possible en un minimum de temps afin de limiter la roulure et sans dépasser un prélèvement de 20 à 25% du nombre de tiges à chaque passage.

PSG Bois de « La Chaslerie » et du « Tertre Linot »

3.3.1.6 TYPE F / TAILLIS EXPLOITABLE NON AMELIORABLE (0HA 90A)

Ce taillis sera coupé à blanc au cours du plan de gestion et sera reboisé avec des essences adaptées à la station (chêne, douglas, mélèze hybride).

La plantation sera suivi des entretiens indispensables (dégagements, taille de formation...).

3.3.1.7 TYPE G / TAILLIS PAUVRE (0HA 61A)

Aucune intervention particulière ne sera mise en œuvre dans ces peuplements.

3.3.2.- PEUPLEMENTS RESINEUX (2ha 92a)

3.3.2.1 TYPES H / FUTAIE RESINEUSE JEUNE (2HA 53A)

Dans ces jeunes futaies, la première éclaircie sera mise en place au cours du plan de gestion, accompagnée d'un élagage des plus belles tiges.

La première éclaircie sera systématique et sélective et prélèvera 25% du nombre de tiges.

Pour les suivantes, les éclaircies seront sélectives et prélèveront à chaque passage 20% environ du volume sur pied.

3.3.2.2 TYPES I / PLANTATION RESINEUSE (0HA 39A)

Les entretiens dans cette plantation seront poursuivis autant que nécessaire (dégagements, tailles de formation).

3.3.3.- AUTRE OCCUPATION DU SOL (0ha 43a)

3.3.3.1 TYPE J : FRICHE FORESTIERE (0HA 43A)

Aucune intervention particulière ne sera mise en œuvre dans ces zones.

PSG Bois de « La Chaslerie » et du « Tertre Linot »

3.4. - AFFECTATION DES PARCELLES AUX DIFFERENTS MODES DE TRAITEMENTS

TABLEAU VII

Parcelle	FUTAIE FEUILLUE ADULTE	FUTAIE FEUILLUE JEUNE	PLANTATION FEUILLUE	TAILLIS	FUTAIE RESINEUSE ADULTE	FUTAIE RESINEUSE JEUNE	FRICHE FORESTIERE	TOTAL
1	0,85	2,70						3,55
2	1,94	2,75	0,20		0,18			5,07
3	7,17	0,40						7,57
4	5,04	2,10	1,40	0,61	0,32		0,21	9,68
5	1,77	1,65			2,03	0,39	0,22	6,06
TOTAL	16,77	9,60	1,60	0,61	2,53	0,39	0,43	31,93

IV / PROGRAMME DES COUPES & DES TRAVAUX

TABLEAU VIII

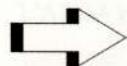
Année	Pelle	Type de peuplement en 2018	Surface coupes	Nature des coupes	Surface travaux	Nature des travaux
2019	1B	FFJ Chêne			0,85	Elagage
2019	1D	Plantation feuillue			2,70	Suivi plantation
2019	2C	FFJ Aulne	1,94	Première Eclaircie	1,94	Elagage
2019	2D- Het Che	Plantation feuillue			2,75	Suivi plantation
2019	2D- Fre	Plantation feuillue			0,20	Plantation
2019	3B	FFJ Chêne			7,08	Elagage
2019	3C	FFJ Aulne	0,09	Première Eclaircie	0,09	Elagage
2019	3D	Plantation feuillue			0,40	Suivi plantation
2019	4B	FFJ Chêne			2,97	Elagage
2019	4C	FFJ Aulne	0,12	Première Eclaircie	0,12	Elagage
2019	4D	Plantation feuillue			2,10	Suivi plantation
2019	5C	FFJ Aulne	0,84	Première Eclaircie	0,84	Elagage
2019	5D- Fs	Plantation feuillue			1,15	Suivi plantation
2019	5D- Rob	Plantation feuillue			0,50	Broyage
2019	5E	Taillis exploitable améliorable	0,93	Balivage		
2019	5I	Plantation résineuse			0,39	Suivi plantation
TOTAL			3,92		24,08	
2020	2D- Fre	Plantation feuillue			0,20	Suivi plantation
2020	5I	Plantation résineuse			0,39	Suivi plantation
TOTAL			0,00		0,59	
2021	1D	Plantation feuillue			2,70	Suivi plantation
2021	2D- Het Che	Plantation feuillue			2,75	Suivi plantation
2021	2D- Fre	Plantation feuillue			0,20	Suivi plantation
2021	3D	Plantation feuillue			0,40	Suivi plantation
2021	4D	Plantation feuillue			2,10	Suivi plantation
2021	5D- Fs	Plantation feuillue			1,15	Suivi plantation
2021	5D- Rob	Plantation feuillue			0,50	Suivi régénération
TOTAL			0,00		9,80	
2022	5I	Plantation résineuse			0,39	Suivi plantation
TOTAL			0,00		0,39	
2023	1B	FFJ Chêne	0,85	Première Eclaircie		

PSG Bois de « La Chaslerie » et du « Tertre Linot »

2023	1D	Plantation feuillue			2,70	Suivi plantation
2023	2D- Het Che	Plantation feuillue			2,75	Suivi plantation
2023	2D- Fre	Plantation feuillue			0,20	Suivi plantation
2023	3B	FFJ Chêne	7,08	Première Eclaircie		
2023	3D	Plantation feuillue			0,40	Suivi plantation
2023	4B	FFJ Chêne	2,97	Première Eclaircie		
2023	4D	Plantation feuillue			2,10	Suivi plantation
2023	5D- Fs	Plantation feuillue			1,15	Suivi plantation
TOTAL			10,90		9,30	
2024	5D- Rob	Plantation feuillue			0,50	Suivi régénération
TOTAL			0,00		0,50	
2025	2D- Fre	Plantation feuillue			0,20	Suivi plantation
2025	3D	Plantation feuillue			0,40	Suivi plantation
2025	4Ap	Futaie feuillue adulte	1,95	Eclaircie feuillue		
2025	4Ap	Futaie feuillue adulte	0,50	Coupe rase		
2025	4D	Plantation feuillue			2,10	Suivi plantation
2025	4F	Taillis exploitable non améliorables	0,90	Coupe rase		
2025	5D- Fs	Plantation feuillue			1,15	Suivi plantation
TOTAL			3,35		3,85	
2026	4Ap	Futaie feuillue adulte			0,50	Plantation
2026	4F	Taillis exploitable non améliorables			0,90	Plantation
TOTAL			0,00		1,40	
2027	1D	Plantation feuillue			2,70	Suivi plantation
2027	2C	FFJ Aulne	1,94	Eclaircie feuillue		
2027	2D- Het Che	Plantation feuillue			2,75	Suivi plantation
2027	2H	Futaie résineuse jeune	0,18	Première Eclaircie	0,18	Elagage
2027	3C	FFJ Aulne	0,09	Eclaircie feuillue		
2027	3D	Plantation feuillue			0,40	Suivi plantation
2027	4Ap	Futaie feuillue adulte			0,50	Suivi plantation
2027	4C	FFJ Aulne	0,12	Eclaircie feuillue		
2027	4D	Plantation feuillue			2,10	Suivi plantation
2027	4F	Taillis exploitable non améliorables			0,90	Suivi plantation
2027	4H	Futaie résineuse jeune	0,32	Première Eclaircie	0,32	Elagage
2027	5C	FFJ Aulne	0,84	Eclaircie feuillue		
2027	5D- Fs	Plantation feuillue			1,15	Suivi plantation

PSG Bois de « La Chaslerie » et du « Tertre Linot »

2027	5E	Taillis exploitable améliorable	0,93	Eclaircie feuillue		
2027	5H	Futaie résineuse jeune	2,03	Première Eclaircie	2,03	Elagage
2027	5I	Plantation résineuse			0,39	Suivi plantation
TOTAL			6,45		13,42	
2028	4Ap	Futaie feuillue adulte			0,50	Suivi plantation
2028	4F	Taillis exploitable non améliorable			0,90	Suivi plantation
TOTAL			0,00		1,40	
2029	2D- Fre	Plantation feuillue			0,20	Suivi plantation
2029	5D- Rob	Plantation feuillue			0,50	Suivi régénération
TOTAL			0,00		0,70	
2030	4Ap	Futaie feuillue adulte			0,50	Suivi plantation
2030	4F	Taillis exploitable non améliorable			0,90	Suivi plantation
TOTAL			0,00		1,40	
2031	1B	FFJ Chêne	0,85	Eclaircie feuillue		
2031	3B	FFJ Chêne	7,08	Eclaircie feuillue		
2031	4B	FFJ Chêne	2,97	Eclaircie feuillue		
TOTAL			10,90		0,00	



Selon la loi même, un groupe d'opérations, constitué de coupes et de travaux connexes, peut être avancé de 4 ans ou retardé de 4 ans par rapport à la date d'inscription au plan selon convenances particulières du propriétaire ou selon les conditions du marché, cela sans autorisation préalable de l'administration.

PSG Bois de « La Chaslerie » et du « Tertre Linot »

Annexe 1

TABLEAU DES PARCELLES CADASTRALES

ETABLIE LE : 20/09/2018

TABLEAU IX

Commune	Parcelle cadastrale	Surface			Parcelle forestière
		Mr et Mme FOURCADE	Mr FOURCADE	SCI 3 DES AUTRES LIEUX	
DOMFRONT EN POIRAIL (anciennement LA HAUTE CHAPELLE)	201ZT	42		2,7010	4
		41		0,0048	4
	201ZT	46		13,9242	3 et 4
		48 partie	6,4954		1 et 2
	201ZT	51 partie		0,4000	3
	201ZX	6		0,6330	5
	201ZX	8		2,8045	5
	201ZX	32		1,5155	5
	201ZX	42 partie		1,1143	5
TOTAL COMMUNE		6,4954	18,7785	4,3188	
LONLAY L'ABBAYE	BD	227	1,9461		2
	BD	264	0,0400		4
	BD	265 partie	0,1800		4
	BD	128	0,1785		2
TOTAL COMMUNE		2,3446			
TOTAL PROPRIETAIRE		8,8400	18,7785	4,3188	
TOTAL PSG		31,9373			